

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement? Le député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous commencerons le débat, puis nous nous réunirons en comité plénier.

Le député de Waterloo a la parole pour participer au débat.

M. McLean: Monsieur le Président, je tiens à remercier de leur collaboration le député de Kingston et les Îles et ceux du Nouveau Parti démocratique.

Le projet de loi S-11 fait état d'un mouvement vers le renforcement et l'unification de l'Église luthérienne au Canada. Celle-ci fera progresser l'important travail accompli par les Luthériens non seulement au Canada, mais également dans le monde entier, par l'entremise des services de la Fédération luthérienne mondiale. Elle assure ses services avec la collaboration de l'ACDI et d'autres organismes d'aide au développement international du monde entier, comme on l'a vu très récemment dans la Namibie indépendante, où elle s'occupe d'enseignement et de soins de santé depuis de nombreuses années.

Comme député de Waterloo, je suis fier de représenter une région où l'Église luthérienne est largement présente, où se trouvent notamment ses bureaux administratifs et le séminaire luthérien de Waterloo. Fondée au XVII^e siècle par le réformateur protestant allemand, Martin Luther, l'Église luthérienne compte énormément de fidèles et d'appuis partout au Canada et aux États-Unis. Je suis particulièrement fier de ce que les Luthériens apportent non seulement aux collectivités de la région de Waterloo, mais aussi au développement du Canada.

Comme presbytérien qui appuie le projet de loi S-11, lequel a été présenté à l'autre endroit par mon coreligionnaire, le sénateur Heath MacQuarrie, je prends aujourd'hui la parole en faveur du Synode de l'Est du Canada de l'Église évangélique luthérienne au Canada, pétitionnaire de ce projet de loi. Le Synode de l'Est représente les membres qui vivent dans la province d'Ontario, à l'est de 86° de longitude, et dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Le projet de loi autorise le Synode de l'Est du Canada de l'Église luthérienne d'Amérique à se restructurer sous le nom de «Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada».

L'Église évangélique luthérienne au Canada a été officiellement constituée en 1986 par la fusion de l'Église luthérienne d'Amérique, section canadienne, et de l'Église évangélique luthérienne du Canada. Le Synode de l'Est est le successeur légal de l'ancien Synode de l'Est du Canada de l'Église luthérienne d'Amérique. En tant que tel, il réunit toutes les congrégations de l'ancien Synode de l'Est du Canada, sauf celle de Geraldton ainsi que plusieurs de l'ancienne Église luthérienne évangélique du Canada.

Le Synode de l'Est va donc perpétuer dans ces provinces la tradition des juridictions luthériennes qui remontent à la charte de 1884 du Synode évangélique luthérien du Canada. Cet organisme a fusionné avec le Synode de Nouvelle-Écosse en 1962, pour devenir le Synode de l'Est du Canada de l'Église luthérienne d'Amérique.

L'évêque William Huras mentionne qu'en vertu d'une fusion précédente réalisée en 1925 le Synode du centre du Canada, créé en 1909 pour servir les congrégations d'expression anglaise, s'est uni au Synode évangélique luthérien sous la charte de ce dernier. Ces deux organismes servaient les provinces de l'Ontario et du Québec.

Des congrégations et des juridictions luthériennes ont précédé ces corps constitués. Par exemple, l'Église luthérienne Zion de Lunenburg, Nouvelle-Écosse, a été créée en 1772, et l'Église St. Peter's de Cambridge, près de Waterloo, en 1834. La première congrégation luthérienne de l'Ontario a été fondée en 1784 par des loyalistes à l'endroit où se trouve actuellement Riverside Heights, en Ontario.

Le Synode de l'Est constituera le dernier ajout à la noble lignée de communautés luthériennes de cette partie du Canada et servant six provinces.

Monsieur le Président, je recommande l'adoption de ce projet de loi qui servira les intérêts de cet excellent groupe de chrétiens établis un peu partout au Canada.

Des consultations ont été tenues et, comme il a déjà été mentionné, je crois que la Chambre est disposée à faire franchir au projet de loi les étapes des deuxième et troisième lectures. Je crois donc qu'on pourrait faire franchir les trois étapes à ce projet de loi.